



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET

INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du 12 MARS 2020

Procès-Verbal N° 7

Présents : Madame Claudette AGERT,
Messieurs Roland GENIEYS, Jack BONIT, BOULET, GAZE, LACAN,
VALCROZE, ZANATTA,
Assiste : Madame Florence PIFFARD, référente administrative
Excusés : Messieurs Paul LACOMBE, André REALLAND

Le Procès-Verbal n° 6 est lu et approuvé.

Prochaine réunion le :

JEUDI 12 MARS 2020

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

ST PAPOUL – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 113610102

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- A.O.P. d 17 mai 2010

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 15.11.2029

- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

CASTELNAUDARY – Stade PIERRE DE COUBERTIN – NNI 110760101

La Mairie nous informe que les travaux concernant l'éclairage du Stade sont terminés
La C.R.T.I.S. ou C.D.T.I.S. visitera les installations

NARBONNE – Parc des SPORTS et de L’AMITIE – NNI 112620101

Reçu courrier de la Mairie de Narbonne.

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@occitanie.fff.fr*

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

ARVIEU – Stade MUNICIPAL – NNI 120110101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 08.12.2019

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 14.01.2020

- Eclairage moyen horizontal : 151 lux
- Facteur d'uniformité : 0.50
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 14.01.2022

SALLES CURAN – Stade DU PRE VIBAL – NNI 125300101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 02.11.2019

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 20.01.2020

- Eclairage moyen horizontal : 138 lux
- Facteur d'uniformité : 0.59
- Rapport Emini/Emaxi : 0.29

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 20.01.2022

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

LA ROUQUETTE – Stade MUNICIPAL – NNI 122050101

Reçu dossier transmis par le District de l'Aveyron concernant les travaux de modernisation de l'éclairage du Stade, la C.R.T.I.S. a adressé un courrier à la Mairie.

MILLAU – Complexe Sportif PAUL TORT – NNI 121450301

Reçu Mairie de Millau, esquisse du projet d'implantation terrain synthétique

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

VAUVERT – Stade YVES PASCAL – NNI 303410201

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 04.03.2030.

1.3 Changements de Niveau de classement

ALES – Stade DU MOULINET 1 – NNI 300070401

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 28.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 29.01.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

MONOBLET – Stade JEAN MARTIN – NNI 301720101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé
Eclairage moyen horizontal : 64 lux
Facteur d'uniformité : 0.41
Rapport Emini/Emaxi : 0.17

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 14.02.2022

- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

NIMES – Stade des COSTIERES N° 1 – NNI

La C.R.T.I.S. a adressé à la Direction des Sports, la demande de classement à compléter, à signer et à nous retourner

UZES – Stade Louis PAUTEX – NNI 303340101

La C.R.T.I.S. a demandé à la Mairie de nous faire parvenir le plan côté du terrain avec l'implantation de mâts.

DISTRICT DU GERS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalable
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

CASTERA VERDUZAN – Stade MUNICIPAL – NNI 320830101

Reçu plan projet d'agrandissement du Stade

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

CADOURS – Stade MUNICIPAL – NNI 310980102

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 10.02.2030

- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

FONBEAUZARD

Reçu attestation de bonne exécution des travaux

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

DISTRICT DE L'HERAULT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

CLERMONT L'HERAULT – Stade JEAN PINET – NNI 340790101

Cette installation était classée Niveau FOOT A11 SYE jusqu'au 06.03.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 SYE et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 SYE et transmet le dossier la C.F.T.I.S.

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

POUSSAN – Stade ALBERT BOUTOU – NNI 342130101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 25.11.2019 :

- Eclairage moyen horizontal : 183 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 25.11.2021.

3.2 Confirmations de niveau de classement

MONTPELLIER – Stade DE GRAMMONT 13 – NNI 341720413

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 21.01.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 157 lux
- Facteur d'uniformité : 0.62
- Rapport Emini/Emaxi : 0.45

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFOOT A 11 jusqu'au 21.01.2022

3.3 Changements de niveau de classement

FABREGUES – Stade ROBERT CARLES – NNI 340950102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EFOOT A 11 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 26.01.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 77 lux
- Facteur d'uniformité : 0.45
- Rapport Emini/Emaxi : 0.21

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E Entraînement jusqu'au 26.01.2022

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

CLERMONT L'HERAULT – Stade de L'ESTAGNOL – NNI 340790201

La Mairie nous informe qu'un poteau d'éclairage est défectueux, l'intervention des services techniques se fera dans les meilleurs délais.

COURNONTERRAL – Stade Louis FABRE 1 et 2 – NNI 340880201

La C.R.T.I.S. a adressé un courrier à la Mairie

MONTPELLIER – Stade Robert GRANIER - NNI 341721601

La C.R.T.I.S. a adressé un courrier à Monsieur le Maire concernant les Tests in situ

PIGNAN – Complexe Sportif Serge CORBIERES – NNI 342020202

Suite à la visite de la C.D.T.I.S., la C.R.T.I.S. a adressé un courrier à Madame le Maire, concernant les tests in situ

SETE – Stade du LIDO – NNI 343010601

La C.R.T.I.S. a adressé un courrier à la Mairie concernant la visite du 10 Janvier 2020

DISTRICT DU LOT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

FLAUJAC POUJOLS – Stade MUNICIPAL – NNI 461050101

Cette installation n'était plus classée depuis 11.04.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation de capacité du 11.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le reclassement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 11.02.2030

LALBENQUE – Stade MUNICIPAL – NNI 461480101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 15.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation de capacité du 11.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 11.02.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

CAHORS – Complexe Sportif PIERRE ILBERT – NNI 460420101

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E5 jusqu'au 02.11.2018

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 11.02.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 222 lux
- Facteur d'uniformité : 0.83
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.02.2021

PRADINES – Stade HENRI BARRAU – NNI 462240101

L'éclairage de cette installation était classé Niveau E5 jusqu'au 11.10.2019

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 11.02.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 249 lux
- Facteur d'uniformité : 0.72
- Rapport Emini/Emaxi : 0.54

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.02.2021

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL – NNI 660370105

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 27.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 28.01.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

PRADES – Stade THIERRY CAYUELA – NNI 661490101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- A.O.P. du 19.01.2000

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 21.01.2030

- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

PERPIGNAN – Stade JEAN LAFON – NNI

Suite au rapport du délégué concernant le match PERPIGNAN OC / REVEL relatif à l'éclairage, la C.R.T.I.S. a adressé un courrier au Service des Sports de la ville.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

CARMAUX – Stade JEAN VAREILLES – NNI 810600301

Cette installation n'était plus classée depuis 21.10.2010

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation de Capacité du 28.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le reclassement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 28.02.2030

CARMAUX – Stade JEAN VAREILLES N° 2 – NNI 810600302

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 28.02.2030

MARSSAC SUR TARN – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 811560102

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 14.02.2030

.

TERSSAC – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 812970102

Cette installation n'a jamais été classée

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 14.02.2030

1.2 Confirmations de Niveau de Classement

ALBI – Stade BASE LOISIRS CANTEPAU N° 1 – NNI 810040501

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 14.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 14.02.2030

ALBI – Stade BASE LOISIRS CANTEPAU N° 2 – NNI 810040502

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 14.02.2030

ALBI – Stade DE CAUSSELS N° 1 – NNI 810040401

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 14.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 14.02.2030

ALBI – Stade DE CAUSSELS N° 2 – NNI 810040402

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 8 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 14.02.2030

BRIATEXTE – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 810390102

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

- A.O.P. du 16.05.2019

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 07.02.2030

CAMBON – Stade TROUCHE GALINIER 2 – NNI 810520102

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 8 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 11.02.2030

CORDES SUR CIEL – Stade JOSEPH FERRAN 1 – NNI 810690101

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 04.04.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 5 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

- A.O.P. du 30.01.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 5 jusqu'au 30.01.2030

LABRUGUIERE – Stade MAURICE CABANAC 3 – NNI 811200103

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 14.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 12.02.2030

LABRUGUIERE – Stade DU COLLEGE – NNI 811200201

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 14.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 12.02.2030

LAUTREC – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 811390102

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 13.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 13.02.2030

ROQUECOURBE – Stade DE LA METAIRIE NEUVE 2 – NNI 812270102

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 13.02.2030

ST BENOIT DE CARMAUX – Stade DE RAUQUILLOUS – NNI 812440101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 02.03.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 28.02.2030

SOUAL – Stade DE LA BALONIE 2 – NNI 812890102

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau 6 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 17.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU 6 jusqu'au 11.02.2030

1.3 Changements de Niveau de classement

ALBI – Stade DE CAUSSELS 3 – NNI 810040403

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 5 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 14.02.2030

CARMAUX – Stade DE LA SERINIE 2 – NNI 810600102

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 5 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu
- Attestation Administrative de Capacité du 28.02.2020

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 28.02.2030

CORDES SUR CIEL – Stade JOSEPH FERRAN 2 – NNI 810690102

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 07.09.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 26.02.2030

DOURGNE – Stade DE LA ROQUE N° 2 – NNI 810810102

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 11.02.2030

LESCURE D'ALBIGEOIS – Stade JEAN VIDAL N° 2 – NNI 811440102

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 19.01.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 11 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 11 jusqu'au 20.01.2030

REALMONT – Stade DE LA MELOUZE 2 – NNI 812220102

Cette installation est classée en Niveau FOOT A 11 jusqu'au 05.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FOOT A 8 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le changement de classement de cette installation en NIVEAU FOOT A 8 jusqu'au 07.02.2030

1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

MARSSAC SUR TARN – Salle ST MAURY N° 1 – NNI 811569901

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FUTSAL 4 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

A regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14.02.2030.

MARSSAC SUR TARN – Salle ST MAURY N° 2 – NNI 811569902

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande de classement Niveau FUTSAL 4 et des documents transmis :

- Caractéristique de l'aire de jeu

A regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14.02.2030.

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

ALBI – Stade LAGREZE 2 – NNI 810040602

Cette installation, non conforme, est retirée du classement

La Commission confirme le retrait de classement jusqu'au 13.03.2030

LABOUTARIE – Stade MUNICIPAL – NNI 811190101

La C.R.T.I.S. a adressé un mail à la Mairie, le Stade de LABOUTARIE ne peut plus être utilisé pour la pratique du Football. Ce terrain a été aménagé en espace paysager.

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

ALBI – PARC DES SPORTS LA GUITARDIE 1 – NNI 810040801

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E5 jusqu'au 12.02.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 20.01.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 179 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.53

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19.02.2021

ALBI – Stade LAGREZE 1– NNI 810040601

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 20.01.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 168 lux
- Facteur d'uniformité : 0.70
- Rapport Emini/Emaxi : 0.40

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 19.02.2022

MONTREDON LABESSONNIE – Stade RENE BOYER 1 – NNI 811820101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 20.02.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 166 lux
- Facteur d'uniformité : 0.71
- Rapport Emini/Emaxi : 0.52

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 20.02.2022

ST SALVY DE LA BALME – Stade HONORE BERGE – NNI 812690101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 14.02.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 126 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emini/Emaxi : 0.55

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14.02.2022

SALIES – Stade GUY RUDELLE – NNI 812740101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 13.02.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 150 lux
- Facteur d'uniformité : 0.79
- Rapport Emini/Emaxi : 0.61

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 13.02.2022

VIELMUR SUR AGOUT – Stade MUNICIPAL LACROUX – NNI 813150101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E5 jusqu'au 12.03.2020

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 10.02.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 158 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 10.02.2022

3.3 Changements de niveau de classement

ROQUECOURBE – Stade DE LA METARIE NEUVE 1 – NNI 812270101

L'éclairage de cette installation est classé Niveau E FOOT A 11 jusqu'au 15.10.2021

Au regard des éléments transmis par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) faisant suite à la visite du 12.02.2020 :

- Eclairage moyen horizontal : 136 lux
- Facteur d'uniformité : 0.73
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 12.02.2022

- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

ALBI – Stade LAGREZE 1 – NNI 810040601

Reçu attestation Administrative de Capacité signée par la Mairie en date du 14.02.2020

CARMAUX – Stade DE LA SERENIE 1 et 2 – NNI 810600101 – 810600102

Reçu attestation Administrative de Capacité signée par la Mairie en date du 28.02.2020 et valable pour les 2 terrains

LESCURE D'ALBIGEOIS – Stade JEAND VIDAL 2 – NNI 811440102

Suite à la visite de la C.D.T.I.S., la C.R.T.I.S. a adressé un courrier à Monsieur le Maire concernant le classement de cette installation

TERSSAC – Stade MUNICIPAL N° 2 – NNI 812970102

Suite à la visite des installations, la C.R.T.I.S. a émit un Avis technique Favorable à l'utilisation de ce terrain

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de maintien de classement (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classements

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE & ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

LABASTIDE ST PIERRE – Stade AUSSET-PECH N° 1 – NNI 820790101

La C.R.T.I.S. a adressé un courrier à la Mairie concernant l'éclairage du Stade

MEAUZAC – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 821080101

La C.R.T.I.S. a adressé un courrier à la L.F.A. concernant la main-courante

==--==--==--==--==

Les Secrétaires C.R.T.I.S.
MM. GAZE, ZANATTA

Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.
Roland GENIEYS

Le Président Délégué C.R.T.I.S.
Jack BONIT